



Original : **anglais**

N° : **ICC-02/11**
Date : **28 juin 2011**

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III

Composée comme suit : **Mme la juge Elizabeth Odio Benito**
M. le juge Adrian Fulford
Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Public

Décision notifiant l'élection du juge président de la Chambre préliminaire III

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'Amicus Curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mme Maria Luisa Martinod-Jacome

La Section de la détention

M. Anders Backman

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

Autres

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III de la Cour pénale internationale (« la Cour ») rend la présente décision relative à l'élection de son juge président.

1. Le 22 juin 2011, la Présidence de la Cour a constitué la Chambre préliminaire III et lui a assigné la situation en République de Côte d'Ivoire¹.
2. La Présidence a provisoirement affecté la juge Odio Benito et le juge Fulford à la Section préliminaire².
3. La Présidence a constitué la Chambre préliminaire III de la manière suivante :
 - Mme la juge Odio Benito
 - M. le juge Fulford
 - Mme la juge Fernández de Gurmendi³.
4. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire III s'est réunie pour élire un juge président en application de la norme 13-2 du Règlement de la Cour.

¹ Décision portant constitution de la Chambre préliminaire III et réassignant la situation en République de Côte d'Ivoire, 22 juin 2011, ICC-02/11-2-tFRA.

² Ibid.

³ Ibid.

LA CHAMBRE, **PAR LA PRÉSENTE**,

DÉCLARE que la juge Silvia Fernández de Gurmendi est le juge président de la
Chambre préliminaire III.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi

/signé/

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

/signé/

M. le juge Adrian Fulford

Fait le 28 juin 2011

À La Haye (Pays-Bas)